

COMPTE RENDU DU COMITE DE RIVIERE

Le 19 janvier 2011 à Eyguians (salle des fêtes)

MEMBRES DU COMITÉ DE RIVIÈRE PRÉSENTS :

- M. BOIVIN – Président du SMIGIBA
- M. CHAUTANT – Représentant du président de la Communauté de communes des Deux Buëch
- M. AUBERT – Représentant du président de la Communauté de communes du Val de Méouge
- M. REYNAUD – Représentant du président de la Communauté des Communes du Serrois
- M. VASELI – Représentant du président de la Communauté des Communes des Baronnies
- M. JOUVE – Représentant du président de la Communauté des Communes du Laragnais
- Mme BOUVIER – Représentante du président de la Communauté des Communes du Laragnais
- Mme MORHET – RICHAUD - Représentante du président de la Communauté des Communes du Laragnais
- Mme TABOURIECH – Elue du Conseil Régional PACA dans les Hautes Alpes
- Mme FRAN CART – Représentante du président du Conseil Régional PACA
- M. VOLLAIRE – Représentant du président du Conseil Général des Hautes Alpes
- M. LAGIER – Vice Président du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales
- Mme GOTTARDI – Représentante du directeur de la Direction Départementale des Territoires 04
- Mme MOLINIER - Représentante du directeur de la Direction Départementale des Territoires 05
- M. BARBET – Représentant du directeur de la Direction Départementale des Territoires 05
- M. BEURRIER – Représentant du directeur de l'Office National des Forêts
- Mme GUILLERMIN - Représentant du directeur de l'Agence de l'Eau RMC
- M. PIERRON - Représentant du directeur de l'Agence de l'Eau RMC
- M. MOULLEC – Représentant du délégué régional de l'ONEMA
- M. POGNART - Représentant du délégué régional de l'ONEMA
- M. CHOFFEL – Président de l'AAPPMA du Haut Buëch
- M. REYMOND – Représentant du président de la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes
- M. VATBOIS – Représentant du directeur de la société TRANSALPES
- M. ZURBACH – Représentant du directeur de EDF-UPM
- M. MANCINI - Représentant du directeur de EDF-UPM
- M. EYRAUD – Représentant du président de la FDSIGE
- M. PARA – Président du Syndicat des Carriers
- M. GASDON – Président de la Société Alpine de Protection de la Nature

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES :

- M. GAST – Elu au SMIGIBA
- Mme CARMEL – Maire de Lus-la-Croix-Haute
- Mme MONTROZIER – Directrice à la Chambre d'Agriculture 05
- M. PIGNOLY – Directeur du Syndicat Mixte d'Aménagement du Val de Durance
- Mme CAROD – Chargée de mission au Syndicat Mixte des Baronnies Provençales
- Mme PETIT – Chargée de mission à la FDSIGE
- Mme LAMPE – Chargée de mission au SMIGIBA
- Mme VASSAS – Chargée de mission au SMIGIBA
- Mme NOGUER – Chargée de mission au SMIGIBA

EXCUSÉS:

- Mme PINET, Présidente de la Communauté de Communes du Haut Buëch
- M. GUILLAUME, Président du Conseil Général de la Drôme
- M. ALBIGES, directeur de la Direction Départementale des Territoires 26
- M. QUEYRANNE, président du Conseil Régional Rhône Alpes
- M. DIDIER, maire de Gap
- M. FAURE – Représentant du directeur de la DDCSPP (Jeunesse et Sports)
- M. BIANC - Président du Conseil Général des Alpes de Haute Provence
- M. DOUCENDE – Représentant du président de la FDAAPPMA des Hautes Alpes

ORDRE DU JOUR:

- Etat d'avancement du programme d'actions à la fin 2010;
- Perspectives 2011;
- Bilan.

1 ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME D' ACTIONS À LA FIN 2010

La signature du contrat de rivière a été effective au 30 septembre 2008. Certaines actions ont été engagées comme prévu, d'autres présentent un certain retard. Une présentation de l'état d'avancement de l'ensemble des actions est faite au comité de rivière.

Les tableaux en annexe de ce compte rendu font la synthèse. Voici quelques commentaires :

Volet A1 « Assainissement des collectivités » :

- La communes d'Orpierre (A1.1) n'a pas engagé de travaux cette année.
- La commune de Ribiers (A1.7) a engagé des procédures pour la mise en œuvre de la station d'épuration du Chambon (filtre planté de roseaux).
- La commune de Trescléoux (A1.2) s'oriente vers la construction d'une seule station d'épuration au lieu des deux prévues au contrat de rivière.
- La commune de Lagrand (A1.3) travaille sur la solution d'une station d'épuration commune avec les communes voisines d'Eyguians et de Saléon, a priori les terrains pour la construction sont identifiés,
- La commune de Serres (A1.4) a terminé la construction de la station d'épuration qui a été inaugurée en décembre 2010.
- La commune de Lus-la-Croix-Haute (A1.5) a son projet de station d'épuration pour les eaux usées du village et des hameaux Nord du village. La filière retenue est un bassin planté de roseaux.
- La commune d'Aspres sur Buëch a désigné son maître d'œuvre pour le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration.

Volet A2 « Observatoire de la qualité des eaux » :

- Le Conseil Général 05 est en charge de cet observatoire. Les campagnes sont menées annuellement sans retard.

Volet B1 « Restauration de la ripisylve et gestion écologique » :

- Le programme de restauration de la végétation (B1.1) a débuté en 2009 sur le Grand Buëch et s'est poursuivi cette année sur les communes de Lus-la-Croix-Haute et Aspremont, sur le Chauranne à Saint Pierre d'Argençon et sur l'Aiguebelle à Montbrand et La Faurie. Les entreprises ONF et Philip Frères ont réalisé ces travaux qui se sont terminés en décembre 2010. Des travaux similaires devaient être menés sur les bassins versants du Petit Buëch et du Buëch Aval mais des difficultés ont été rencontrées lors du déroulement de la procédure d'obtention de la Déclaration d'Intérêt Général des travaux sur ces deux bassins versants. L'enquête publique s'est déroulée à l'automne 2010 et le commissaire enquêteur a déposé son rapport qui mentionne un avis favorable. L'arrêté inter-préfectoral devrait parvenir début 2011.
- Le projet de franchissabilité du seuil des Savoyons (B1.2) a été déterminé en 2010, il consiste en la mise en œuvre d'une rampe en enrochements munies de menhirs pour favoriser la montaison des espèces piscicoles. La maîtrise d'ouvrage de ces travaux a été prise par le Conseil Général 05 qui indique que ce projet est prévu cette année. Le financement de ce projet se décompose entre l'Union Européenne, l'agence de l'eau RMC et le Conseil Général 05.
- L'étude de détermination des débits minimums biologiques (DMB) a été engagée au début de l'année 2010. Le bassin versant du Buëch a été identifié comme bassin en déficit quantitatif dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Rhône (SDAGE) et une circulaire de juin 2008 indique que des moyens doivent être mis en œuvre pour résorber les déficits quantitatifs et assurer une gestion collective de l'irrigation. Dans ce contexte, l'étude des DMB portée par le SMIGIBA est un préambule à l'étude des volumes prélevables portée par l'Agence de l'Eau. Cette dernière débouchera sur un plan de gestion des prélèvements. Cet outil sera utilisé par l'Organisme Unique de Gestion pour assurer cette gestion ; sur le Buëch, c'est la Chambre d'Agriculture 05 qui a été désignée.
- L'étude pour la gestion foncière des adoux (B1.5) qui devait être poursuivie cette année n'a pas pu débuté.
- Des travaux de restauration piscicole des adoux (B1.6) ont été entrepris cette année sur deux adoux du Grand Buëch : adoux de la Glacière sur Aspres et adoux de la Garenne sur Aspremont. Les travaux

réalisés par l'entreprise ATP Environnement en partenariat avec la Fédération de Pêche et l'ONEMA ont permis le décolmatage et la diversification de ces deux adoux grâce à la mise en œuvre d'aménagements (fascines, déflecteurs, caches à poissons...) et la destruction d'obstacles à la circulation des poissons. Le bénéfice de ces travaux a été immédiat, le nombre de zone de frayères a nettement augmenté.

- L'étude diagnostic menée par le bureau d'études CCEau en 2009 avait permis d'établir que l'éradication de la Renouée du Japon sur le bassin versant du Buëch était encore possible. Cette année, un chantier test a été mis en œuvre pour tester une technique d'éradication des massifs présents dans le lit mineur du Petit Buëch. Celui-ci a consisté à récupérer les matériaux infestés de 7 massifs dans le lit mineur, à les concasser pour permettre de déchiquter les rhizomes présents puis à les bâcher pour atteindre le pourrissement de ces rhizomes au bout d'une année. Les premiers résultats sont assez encourageants, les conclusions définitives seront connues en avril 2011. D'ores et déjà, on peut indiquer que le taux de pourrissement de ces rhizomes est de 90%. Ce chantier a également permis d'identifier toutes les contraintes relatives à ce type de travaux et de mieux cerner les modes opératoires de la mise en œuvre du chantier d'éradication des 170 massifs présents en lit mineur. Des réunions auprès des communes de Lus-la-Croix-Haute et de Veynes ont également été réalisées pour mettre en œuvre des actions visant à éviter la dissémination de cette plante (busage d'un canal traversant une zone infestée à Veynes, déplacement de matériaux infestés en dehors de la zone de divagation du Grand Buëch à Lus-la-Croix-Haute).
- Les projets d'animation et de travaux concernant quelques zones humides sur le territoire du Buëch n'ont pas pu être démarrés (fiches B1.9, B1.10 et B1.11).

Volet B2 « Protection contre les crues » :

- La mise en place d'un observatoire sur le Buëch (B2.1) n'a pas débuté par manque de temps.
- Le diagnostic des digues (B2.2) tel que prévu au contrat de rivière a été en partie modifié par l'évolution de la réglementation sur les digues. Le diagnostic demandé par l'administration est beaucoup plus important en terme de volume de travail. Le SMIGIBA a réalisé un cahier des charges pour le compte des communes souhaitant faire réaliser le diagnostic de leurs digues de classe C ; un groupement de commande a été constitué pour permettre de réduire les coûts inhérents à ces diagnostics. Le bureau d'études a été désigné au quatrième trimestre 2010. Cette action a impliqué la mobilisation d'un temps de travail important d'une chargée de mission.
- L'étude de transport solide sur le Grand Buëch (B2.3) portée par la DDT05 est en cours de finalisation.
- Les opérations de curage (B2.5) concernent les communes d'Aspremont et de Serres. Pour Aspremont, les conclusions de l'étude de transport solide menée sur le Grand Buëch permettront d'élaborer une gestion des sédiments si besoin. Concernant la queue de retenue de Serres, un comité de suivi a eu lieu pour déterminer les objectifs des études menées par EDF. Le SMIGIBA a fait faire une campagne de relevés topographiques dans la traversée de Serres pour permettre d'affiner les modèles mathématiques. Les résultats de ces études devraient être connus première moitié de l'année 2011.
- L'action B2.6 concernant le traitement des iscles faisant obstacle aux écoulements (B2.6) n'a pas débuté par manque de temps.
- La mise en œuvre du piège à graviers en amont de la confluence avec la Durance (B2.7) a débuté cet été. Dans l'ensemble ce chantier s'est bien déroulé. A priori, le passage des camions par la route pour transporter les alluvions extraits jusqu'au site de stockage, semble poser des problèmes de sécurité. EDF indique que les modes opératoires ont été vues avec le Conseil Général et sont diffusés aux différentes communes.
- Les opérations de confortement des ouvrages de protection contre les crues sur les communes de La Faurie (B2.9) et de Veynes (B2.11) sont en attente des conclusions du diagnostic des digues mené dans la fiche B2.2.
- La commune de Lagrand a fait réaliser le diagnostic de la digue rive droite de la Blaisance (B2.13), les projets d'élargissement du lit et de confortement des ouvrages sont en cours d'élaboration.
- Les actions prévues sur Chateauneuf de Chabre (B2.14), Trescléoux (B2.15), Serres (B2.16), Lus-la-Croix-Haute (B2.18), Le Saix (B2.21) et par le Sivu Chabestan-La Bâtie (B2.25) n'ont pas débuté.
- Les travaux de confortement des traversées de la canalisation d'éthylène par Total Petrochemical (B2.28) ont débuté en 2008. Aucun travaux n'a été effectué en 2010.

Volet B3 « Gestion de la ressource en eau » :

- Un réseau de mesures des débits du Buëch a été installé en août 2009, il est composé de trois stations automatiques de mesures des hauteurs et des vitesses de l'eau (La Roche, La Faurie et Laragne). Des échelles limnimétriques ont également été posées sur 4 affluents du Buëch. L'année 2010 a été consacrée au calage de ces stations de mesure, à la réalisation de jaugeages et surtout à la maintenance de ce matériel.
- La Chambre d'Agriculture a créé un poste d'animateur irrigation (B3.4) occupé par Caroline BLANC DEBRUNE. Cette personne a démissionné pour entreprendre d'autres projets personnels. Ainsi le poste est vacant. Catherine MONTROZIER indique que les services de la Chambre d'Agriculture sont cours de ré-organisation, le remplaçant sera nommé ultérieurement.
- Les travaux de sécurisation (B3.5) de la ressource en eau sont en attente.

Volet C1 « Animation et coordination » :

- Deux chargées de mission sont en charge de la coordination des actions du contrat de rivière et de la gestion physique du Buëch. Une chargée de mission en charge du suivi administratif et financier du contrat de rivière a été recrutée à mi-temps en septembre 2009.

Volet C2 « Communication et valorisation » :

- Des outils d'information du public ont été mis en œuvre (C2.2) : un bulletin d'information résumant les actions du SMIGIBA a été distribué en février 2010 et un site internet a été élaboré en 2009 (www.smigiba.fr).
- Le cahier des charges de prescriptions des travaux en rivière (C2.3) n'a pas été réalisé.
- La réalisation d'un guide d'entretien à destination des riverains des cours d'eau (C2.4) a été confiée à un bureau d'études extérieur. Celui-ci est en cours d'élaboration et devrait être imprimé en mars 2011. La diffusion d'un tel document devrait passer par l'animation de réunions auprès des élus et de la population.
- Le projet pédagogique auprès des scolaires du bassin versant (C2.5) s'est poursuivi cette année. Les écoles primaires de Veynes, Serres et Aspres sur Buëch ont pu bénéficier de ces animations.
- La création d'un guide grand public (C2.6) sur le patrimoine du Buëch n'a pas été entreprise.

2 PERSPECTIVES 2010

Les tableaux présentés en annexe récapitulent les opérations programmées pour l'année 2010.

Quelques commentaires sur les actions projetées :

Volet A1 « Assainissement des collectivités » :

- Les communes de Trescléoux (A1.2), d'Aspres sur Buëch (A1.6), de Ribiers (A1.7) et de Lagrand (A1.3) continuent leur projet en cours.

Volet A2 « Observatoire de la qualité des eaux » :

- Le programme se déroule conformément aux prévisions.

Volet B1 « Restauration de la ripisylve et gestion écologique » :

- B1.1 : La Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux projetés sur les bassins du Petit Buëch et du Buëch Aval sera obtenue vraisemblablement début 2011. Des travaux sont prévus en août 2011 sur ces deux bassins versants.
- B1.2 : le Conseil Général 05 indique que le projet sera soumis au vote prochainement, les travaux devraient se dérouler cette année sous réserve de l'obtention des financements.
- B1.3 : l'étude des DMB va se terminer au premier trimestre 2011 et sera suivie de la réalisation de l'étude des volumes prélevables portées par l'Agence de l'Eau.
- B1.6 : des travaux de restauration piscicole devraient être entrepris sur les adoux de la Beaumette à Oze et du Fontenil à Veynes. Des actions seront également menées sur les adoux de la Glacière et de la Garenne dans la continuité de ce qui a été entrepris en 2010.

- B1.8 : les actions de lutte contre la renouée du Japon devraient être concentrées sur le chantier d'éradication des massifs présents dans le lit mineur du Petit Buëch, le busage du canal du Moulin à Veynes et le déplacement des matériaux infestés à Lus-la-Croix-Haute.
- B1.9 et B1.10 : les projets d'animation et de gestion de certaines zones humides seront en discussion avec le CEEP.

Volet B2 « Protection contre les crues » :

- B2.1 et B2.4 : dans le cadre de ces deux actions, un plan de gestion des alluvions avec la délimitation de l'espace de liberté sur certains secteurs est en projet. Un relevé LIDAR devrait également être réalisé sur les branches principales du Buëch.
- L'étude pour le diagnostic des digues de classe C va se dérouler sur l'année. D'autres communes comme Laragne et Aspres sur Buëch vont nécessiter une assistance technique pour le montage du Dossier de Consultation des Entreprises pour la désignation du bureau d'études.
- Le projet de traitement de certains iscles est conditionné aux résultats de l'étude du plan de gestion des alluvions. Cette action est donc reportée ultérieurement.
- Les problématiques d'engravement en queue de retenue de Saint Sauveur sont actuellement étudiées par EDF grâce à la mise en œuvre de modélisation hydro-sédimentaire prenant en compte le fonctionnement du barrage en période de crue et le fonctionnement hydraulique du Buëch dans les endiguements de Serres. Un comité de suivi devrait se réunir courant de l'année.
- Le piège à graviers en amont de la confluence avec la Durance (B2.7) sera terminé cette été selon le mode opératoire utilisé cette année.
- Le SMIGIBA assiste la commune de Lagrand (B2.13) pour les projets d'élargissement et de confortement de la digue de la Blaisance en amont de la confluence avec le Buëch.
- Les travaux de protection de berges ou d'ouvrage pour Chateauneuf de Chabre (B2.14), Saint Julien en Beauchêne (B2.12), Lus-la-Croix-Haute (B2.18), Eyguians (B2.22 et B2.23), SIVU de Chabestan (B2.26) devraient être entrepris cette année.
- Les travaux de confortement des traversées de la canalisation éthylène (B2.28) devront continuer cette année notamment sur la commune de Saint Julien en Beauchêne.
- Un certain nombre de travaux prévus en 2011 dans le volet B2 pour la réhabilitation des digues ou des berges dans les traversées de village ne seront pas réalisés cette année en raison du retard pris l'année dernière.

Volet B3 « Gestion de la ressource en eau » :

- La maintenance et l'exploitation du réseau de mesures seront réalisées. Ces mesures en temps réel permettront d'alimenter les systèmes de surveillance des crues en fonctionnement. Des contacts seront pris avec la préfecture pour l'exploitation de ces données.
- Le poste d'animateur irrigation (B3.4) devrait être pourvu en début d'année.

Volet C « Gestion de la ressource en eau » :

- Les deux postes de chargé de mission (C1.1 et C1.2) sont pourvus pour l'année 2011,
- Le bulletin d'information n°7 « Au fil du Buëch » paraîtra début 2011 et le site internet du SMIGIBA sera mis à jour régulièrement (C2.2),
- Les programmes de sensibilisation des scolaires (C2.5) ont déjà débuté pour l'année 2010-2011.
- Le guide d'entretien à destination des riverains des cours d'eau (C2.4) sera édité cette année.
- Le guide grand public sur le patrimoine du Buëch (C2.6) et la création d'un circuit de découverte (C2.7) ne sont pas prévus.
- Le bilan intermédiaire du contrat de rivière (C3.1) doit être réalisé cette année et sera confié à un prestataire extérieur. Les résultats de cette étude seront présentés en comité d'agrément (comité de bassin) en janvier 2012.

Bilan :

Les actions du volet A sont assez bien engagées.

Les actions du volet B1 avancent correctement, un certain retard est à noter sur les travaux de restauration piscicole des adoux et sur la gestion des zones humides. L'action de lutte contre la Renouée du Japon présente du retard mais semble bien engagée pour 2011.

Les actions du volet B2 présentent des retards importants par rapport aux prévisions. Le montage des dossiers pour le diagnostic des digues a sollicité beaucoup de temps non prévus lors de l'élaboration du contrat de rivière et certaines des actions sont conditionnées à celui-ci. Les études globales (plan de gestion des alluvions et espace de liberté) ont également pris du retard.

Les actions du volet B3 ont avancé correctement, la maintenance et le tarage des stations de mesures de débits demande beaucoup de temps.

Le volet C accuse un retard important par rapport au déroulement initialement prévu.

Conclusions :

Beaucoup d'actions du contrat de rivière n'ont pas pu être engagées en raison d'une charge de travail importante inhérente à la mise en œuvre des actions du contrat de rivière. Ceci se traduit par des charges administratives importantes pour le montage des dossiers, des marchés, des demandes de subventions, des suivis administratifs et techniques... Par ailleurs, la mise en œuvre du marché puis du suivi de l'étude diagnostic des digues de classe C sollicite beaucoup de temps de travail.

Une planification des actions à réaliser et du temps de travail réel des chargés de mission permet de visualiser que les moyens en personnel du SMIGIBA sont trop limités pour assurer la réalisation de toutes les actions prévues en 2011 et le rattrapage de certaines non réalisées.

Par ailleurs, des difficultés apparaissent pour mobiliser les élus et les acteurs autour des thèmes du contrat de rivière dans le contexte de réformes des collectivités territoriales.

Suite à ces constats, un choix doit être fait :

- renforcement de l'équipe en place,
- ou priorisation des actions.

Le président et les vice présidents du SMIGIBA ont proposé au comité syndical la création d'un poste de technicien de rivière pour soutenir l'équipe technique. Celui-ci est financé à 80% par l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional. Cette décision sera proposée au vote du prochain comité syndical.

Discussion :

Suite à cette présentation, une discussion s'engage.

Le président du Comité de Rivière se félicite de l'avancée du contrat de rivière et du travail réalisé par les chargés de mission du SMIGIBA. Il déplore cependant que certaines actions n'aient pu être réalisées en raison du manque de temps.

Jean Claude GAST, vice président du SMIGIBA, précise que les actions inscrites au contrat de rivière doivent être réalisées puisque celui-ci a été signé entre les différents partenaires. Il précise que l'exécutif du SMIGIBA est favorable à la création du poste de technicien de rivière et que les moyens doivent être mis en œuvre pour assurer le déroulement de ce contrat.

Maurice CHAUTANT indique que ce sont les élus qui décident du recrutement d'un technicien de rivière et non les chargés de mission.

Henri PIGNOLY, directeur du SMAVD, précise qu'au sein du comité syndical du SMAVD, il rencontre les mêmes inquiétudes, notamment le contexte de la réforme des collectivités territoriales. La Durance est également dotée d'un contrat de rivière qui présente également du retard dans la mise en œuvre des actions. La comparaison de ce que traverse les deux syndicats est possible, en gardant à l'esprit que les échelles de territoires et de moyens financiers sont différentes : les contrats de rivière ont été signés la même année, les problématiques rencontrées sur les deux bassins versants sont similaires...

Une réflexion a été soumise au comité syndical du SMAVD : est-il possible de prioriser des actions du contrat de rivière sachant que celui-ci a été élaboré sur l'ensemble de la Durance dans un souci de cohérence d'actions sur les milieux et la sécurité, ou bien peut-on mettre en adéquation les moyens pour arriver à réaliser l'ensemble des

actions sur la Durance. Le comité syndical a opté pour le renforcement des moyens et la création de 7 postes supplémentaires.

Il indique que le SMAVD a été désigné Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) qui regroupe l'ensemble du territoire du bassin versant de la Durance et notamment celui du Buëch. Dans ce contexte, une organisation de coordination à l'échelle du bassin est en cours, des conventions sont en cours de préparation avec le Parc Naturel du Verdon et le Parc Naturel du Luberon (pour le Calavon et autres petits affluents de rive droite situés dans le périmètre du Parc) qui permettent d'établir les termes d'une collaboration pour des échanges de savoir-faire et de mutualisation des moyens. Une procédure identique va être menée avec le SMIGIBA.

Maurice CHAUTANT indique que les problèmes de financement des communautés de communes dans le contexte de la réforme des collectivités ne poussent pas à la création d'un poste au SMIGIBA.

Henri PIGNOLY considère qu'effectivement c'est une décision difficile à prendre pour les élus mais qu'il faut profiter du financement actuel de ces postes jusqu'à 80%.

Stéphanie BOUVIER, vice présidente du SMIGIBA, précise que les participations actuelles des communautés de communes au SMIGIBA sont en dessous de ce qui avait été prévu au contrat de rivière. Le recrutement du technicien de rivière ne viendra pas augmenter les participations des communautés de communes sur les deux premières années. La troisième année l'augmentation est très faible.

Bruno LAGIER précise qu'à la fin du contrat de rivière, il n'est pas certain que les actions non réalisées soient financées, que le report des actions à plus tard ou post contrat de rivière n'est pas une solution. Il précise que les communautés de communes adhérentes au SMIGIBA n'ont pas à discuter des décisions prises au sein du SMIGIBA qui est une entité à part entière.

Philippe PIERRON de l'Agence de l'Eau, souhaite féliciter la qualité du travail qui a été réalisé jusqu'à présent par le SMIGIBA, autant au niveau technique que les actions engagées par le conseil syndical. Il précise que le poste du technicien de rivière est financé à 50% par l'Agence de l'Eau sur 3 ans ou jusqu'à la fin du contrat de rivière (fin 2014). Si des actions sont reportées après la fin du contrat, il est possible qu'elles ne bénéficient pas des plans de financement indiqués au contrat de rivière.

Jean Claude GAST insiste sur le fait que la priorisation des actions ne pourra contenter l'ensemble des élus dont les priorités peuvent être foncièrement différentes.

Madame TABOURIECH, élue du Conseil Régional PACA dans les Hautes Alpes, exprime qu'il faut profiter des financements tant qu'il en est encore possible, notamment dans le contexte de désengagement de l'Etat.

Jean Claude GAST souhaite souligner que deux entreprises privées, EDF et TOTAL, sont présentes sur le territoire du Buëch et qu'elles bénéficient des actions qui sont menées par le SMIGIBA sans aucun partenariat, notamment financier. Les actions telles que l'entretien de la végétation, le traitement des iscles, les actions de lutte contre les espèces invasives bénéficient aux intérêts de ces deux entreprises. Il souhaite qu'un partenariat soit engagé avec le SMIGIBA.

Henri PIGNOLY rappelle que la gestion des rivières est assurée depuis des décennies par les seules collectivités territoriales avec l'aide de subventions allouées pour l'essentiel par les Agences de l'Eau, les Régions, les Départements. La question qui est posée aujourd'hui, et pas seulement pour le Buëch ou la Durance mais au plan national, est celle de savoir comment faire contribuer de manière pérenne et automatique, à la gestion des rivières et des milieux aquatiques, les principaux acteurs économiques qui tirent bénéfice de ces milieux, à travers les usages de l'eau, l'occupation de l'espace alluvial ou autres. C'est dans cette optique que la loi sur le Grenelle II récemment adoptée a ouvert la possibilité aux EPTB de pouvoir instaurer et prélever une majoration des redevances perçues par les Agences de l'Eau sur les prélèvements d'eau. Ceci n'est qu'une première ouverture, dont les modalités de mise en œuvre restent encore à définir ; mais cela traduit bien un certain « sens de l'histoire » et une certaine logique qui est en train de s'imposer. Sur les aspects de gestion du Domaine Public Fluvial, le SMAVD bénéficie d'une certaine expérience puisqu'il est concessionnaire depuis 1982 de la gestion du Domaine Public Fluvial de la Basse Durance, entre Cadarache et le Rhône, et qu'il est aujourd'hui candidat pour étendre cette concession sur la Moyenne Durance, de Cadarache à Serre-Ponçon.

Les discussions étant terminées, la séance a été levée à 16h45.